

# Halakhot expliquées

סולמות  
יהדות - היערכ - תוויה

## Motsaé Chabbat et la mitsva de la havdala

### OBJECTIFS

Après avoir étudié ce chapitre, nous saurons répondre aux questions suivantes :

1. Qu'est-ce que la « **tosséfet Chabbat** » à Motsaé Chabbat ?
2. Comment convient-il de **se séparer** de la sainteté du Chabbat ?
3. Quels sont les passages **que l'on rajoute** à la prière d'Arvit de Motsaé Chabbat ?
4. À partir de quand est-il permis de **faire une melakha**, et à partir de quand est-il permis de **manger et de boire** à Motsaé Chabbat ?
5. Quel est le *din* pour celui qui n'a pas fait la *havdala* sur la coupe à Motsaé Chabbat, et pourquoi ?

### NOTIONS IMPORTANTES

- הַבְּדֵלָה בְּתַפְלָה • וְיְהִי נֶעֱמ • הַבְּדֵלָה עַל הַכּוֹס • תּוֹסֶפֶת שַׁבָּת
- חֲמֵר מְדִינָה • מְנַהֲגֵי הַהַבְּדֵלָה • סְעוּדַת מְלוּוָה מְלֶכָה

### DISCUSSION

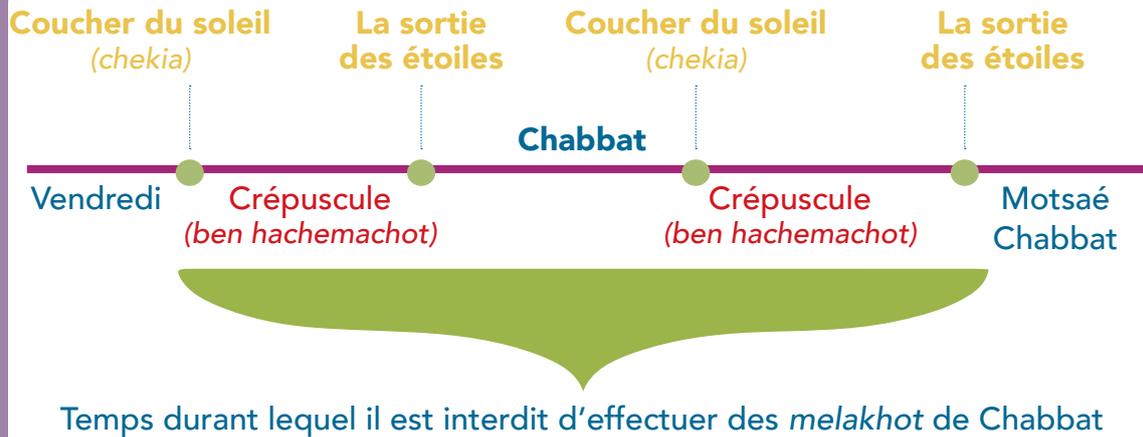
#### Prendre congé du Chabbat

L'un des moments de la semaine que j'aime le moins est lorsque Chabbat sort. Le silence de Chabbat disparaît pour laisser la place au bruit des autobus, aux gens qui se bousculent, aux téléphones portables qui sonnent sans discontinuer... Nous sommes tout à coup rattrapés par le stress de l'existence. Alors que moi, j'aimerais tant profiter encore un peu de la sérénité de Chabbat avant de repartir dans la course effrénée du quotidien.

- Décrivez un Chabbat que vous avez vécu et dont vous auriez aimé qu'il se prolonge éternellement. Que ce Chabbat avait-il de tellement spécial ? Pourquoi ne vouliez-vous pas qu'il se termine ?
- Décrivez ce que vous avez ressenti pendant la *havdala* de ce Motsaé Chabbat.

### L'heure de sortie de Chabbat et la *tosséfet* Chabbat

Il est interdit d'effectuer une *melakha* (un travail interdit le Chabbat) à partir du coucher du soleil le vendredi, jusqu'au lendemain soir à la sortie des étoiles, à Motsaé Chabbat.



Toutefois, tout comme nous avons l'obligation d'ajouter du temps profane au temps saint à **l'entrée de Chabbat**, nous avons l'obligation d'ajouter du temps profane au temps saint à **la sortie de Chabbat**.

Ainsi, nous accueillons le Chabbat à l'avance en cessant d'effectuer des *melakhot* quelques minutes avant la *chekia* ; et de même, à Motsaé Chabbat, nous ne faisons pas de *melakhot* immédiatement après la sortie des étoiles : nous attendons quelques minutes, puis nous prions Arvit et nous faisons la *havdala*.

- Quelle est la différence entre quelqu'un qui fait sortir Chabbat dès la sortie des étoiles, et quelqu'un qui attend un petit peu avant de faire la *havdala* ?  
Qu'est-ce que l'attitude de chacun révèle sur la manière dont il vit le Chabbat ?





**EXERCICE 1**

**Études en 'havroua**



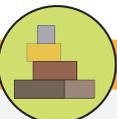
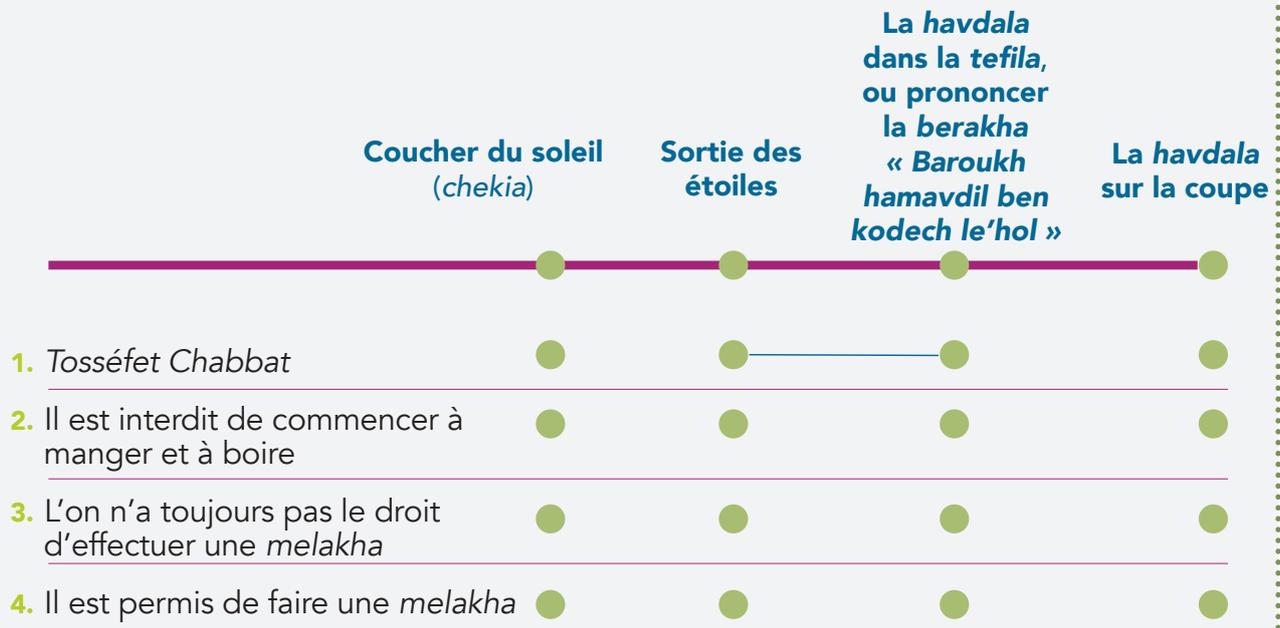
**La havdala dans la tefila, et la havdala sur la coupe**

Étudiez en *havroua* les *halakhot* 6, 7 et 8, dans le chapitre intitulé « La prière d'Arvit de Motsaé Chabbat, et la *havdala* dans la *tefila* », ainsi que les *halakhot* de 9 à 12, dans le chapitre intitulé « La *havdala* sur la coupe ».

Voici ci-dessous un axe chronologique, suivi de quelques *dinim*.

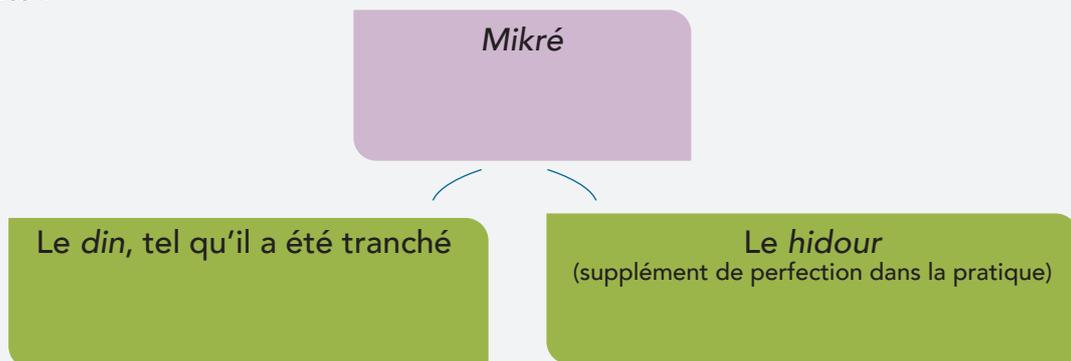
Indiquez sur cet axe **l'intervalle de temps** correspondant à chaque *din*.

(Cet intervalle de temps doit être représenté par un trait qui relie deux points ou plus) :



**EXERCICE 2**

La *halakha* 11 du chapitre « La *havdala* sur la coupe » est structurée de la manière suivante :



Remplissez ce schéma en utilisant vos propres mots.

La *havdala* dans la *berakha* « *Honène hadaat* »

Pourquoi fait-on la *havdala* dans la *tefila*, en prononçant la *berakha* « *Honène hadaat* » (« Qui nous gratifie de la connaissance ») ?

La Guemara (*Berakhot*, *daf* 33a), apporte deux raisons à cela :

1. Faire la distinction entre le saint et le profane requiert de la sagesse, et par conséquent, il convient de faire la *havdala* avec la *birkat hadaat* où nous demandons à Dieu qu'Il nous accorde cette qualité.
2. La *berakha* de « *Honène hadaat* » est la première des *berakhot* de la Amida spécifique aux jours de la semaine. Il convient donc de la prononcer lors de la *havdala* qui marque la séparation entre le saint et le profane.



EXERCICE 3

« *Vayehi Noam* » - « Que la bienveillance de Hachem [soit avec nous] »

Étudiez les *halakhot* 3 et 4 du chapitre « La prière d'Arvit de Motsaé Chabbat, et la *havdala* dans la *tefila* ». Puis, complétez la « carte de visite » ci-dessous :

« *Vayehi Noam* »

Quand le prononce-t-on ?

Ce cantique a été prononcé la première fois par... après que...

La raison pour laquelle on dit le « *Vayehi Noam* » à Motsaé Chabbat

Les communautés ashkénazes ne prononcent pas le « *Vayehi Noam* », lorsque...

En revanche, la plupart des communautés séfarades ont l'habitude de...



## EXERCICE 4

### La *havdala* sur le '*hamar hamédina* (« le breuvage du pays »)

Dans la *halakha* 13 du chapitre « La *havdala* sur la coupe », une *ma'hloket* est évoquée concernant la *havdala* sur le '*hamar hamédina*.

1. Le tableau ci-dessous comporte une liste de boissons.  
Complétez ce tableau en faisant un ✓ aux bons endroits.

Boisson	' <i>Hamar hamédina</i> selon tous les avis	' <i>Hamar hamédina</i> , uniquement pour les communautés ashkénazes	Ce n'est pas un ' <i>hamar hamédina</i>
Eau			
Jus d'orange pressé			
Bière			
Thé			

### 2. Prêts pour un défi ?

- a. Quelqu'un qui n'a que de l'eau ou du coca-cola peut-il faire la *havdala* sur ces boissons ?  
Justifiez votre réponse en reprenant les termes de la *halakha*.

.....

.....

- b. Un Séfarade qui n'a que du jus d'orange pressé peut-il faire la *havdala* sur cette boisson ?  
Justifiez votre réponse !

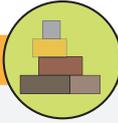
.....

.....

- c. Un Ashkénaze qui n'a que de la bière peut-il faire la *havdala* sur cette boisson ?  
Justifiez votre réponse !

.....

.....



EXERCICE 5

1. Dans les *halakhot* 15, 16 et 17 du chapitre « La *havdala* sur la coupe », sont mentionnées différentes coutumes que nous avons l'habitude d'observer à Motsaé Chabbat. Choisissez deux de ces coutumes, et écrivez la raison qui est donnée pour chacune d'elles.

.....

.....

.....

.....

2. Dans les *halakhot* 18 et 19 du chapitre « La *havdala* sur la coupe », sont évoquées les lois concernant le repas de *melavé malka*. Résumez-les dans le schéma récapitulatif suivant :

